

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2630

28 octobre 2011

SOMMAIRE

Baltis Investment, S.à r.l.	126239	Phargogest S.A.	126232
Marimur S.A.	126194	Pharma Gestion Sàrl	126218
Marimur S.A.	126194	Pharma Goedert Immo S.A.	126218
Mattiolo Couture S.A.	126206	PLC Investissements S.A.	126232
Mayfair S.A., SPF	126206	Plokoon S.A.	126235
MGE Real Estate Fund S.à r.l.	126207	Premium Distribution Holding S.A.	126219
Millepore S.A.	126207	Print Products and Services S.A.	126224
Mirabelle Investments S.à r.l.	126206	ProA Investments I B S.à r.l.	126219
Mondeltone S.A.	126207	Projekt A2 SA	126224
Montaleigne S.à r.l.	126208	Projet Roumanie S.A.	126224
Montevideo Invest S.A.	126207	PurEnergy S.A.	126224
Muisca S.A.	126208	PW Services Management S.à r.l.	126236
Muisca S.A.	126208	Q Logistics 1	126236
Multiple Enterprises Association Interna- tional S.A.	126215	Q Logistics 2	126236
Musa S.A.	126215	Quartier 9	126237
New Europe Property Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	126215	Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l.	126236
Ninint	126216	R.A. Investment Management S.à r.l.	126194
Nvision S.A.	126215	Ramblin S.A.	126237
O & C Consulting	126216	Ravagnan International S.A.	126238
Omas International S.A.	126216	River Group s.à r.l.	126238
Orgere S.A.	126218	RLT S.A.	126238
Pama GmbH	126224	RMF International S.A.	126238
Panfinlux S.A.	126219	Rollinger Venture Capital S.A.	126237
Parfield S.A.	126224	Rollinger Walfer S.A.	126240
Pedimed S.A.	126231	Ruvo SA	126240
Peinture et Décor Delev S.à r.l.	126218	Secure S.A.	126216
Penfret Holding S.A.	126231	Skino S.A.	126240
Peninsula Bay S.A.	126231	Sparrowhawk Properties 401 S.à r.l.	126208
Pettinaroli Finance S.A.	126232	SVM Finance Luxembourg 1	126219
Pettinaroli Finance S.A.	126232	Toba Invest SPF S.A.	126225
		VH In Solutions S.A.	126233

Marimur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
MARIMUR S.A.

Référence de publication: 2011128888/16.

(110148721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Marimur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.179.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128889/10.

(110148722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

R.A. Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.769.

Rectificatif du dépôt L100176851 du 19/10/2010

In the year two thousand and ten, the twenty second day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Nucap Industries Inc., a Canadian private limited liability company, with its registered office at 3370 Pharmacy Avenue, Toronto, Ontario M1 W3K4, registered with the Ontario Ministry of Government Services, under number 1786985,

hereby represented by Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. twenty thousand (20,000) shares of the Company representing twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and the entirety of the share capital of R.A. Investment Management Inc., a company incorporated and organized under the laws of the Bahamas, having its registered office at Valdy Administration (Bahamas) Ltd., British Colonial Centre of Commerce, 1 Bay St., Suite 303, Box N-7115, Nassau, Bahamas, with the incorporation number 144690 B (the Company), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. Nucap Industries Inc. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;

III. by a resolution of the sole shareholder of the Company validly adopted on the 21 October 2010, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Bahamas to the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

IV. that it results from (i) an interim balance sheet of the Company that, as of September 30, 2010, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital (including share premium if any) of the Company, and

(ii) from a certificate of the management of the Company dated October 21, 2010 that since the date of the balance sheet and as of October 21, 2010, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per September 30, 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities;

V. that the agenda of the extraordinary general meeting (the Meeting) is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Bahamas to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name R.A. Investment Management S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the Company's interim closing balance sheet in the Bahamas as of September 30, 2010, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg;

4. (i) Change of the functional currency of the Company from United States Dollars (USD) to euro (EUR), at the exchange rate USD/EUR published by the European Central Bank on the day before the Meeting, (ii) set the subscribed share capital of the Company at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), with any conversion excess being allocated to a reserve account of the Company;

5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act dated August 10, 1915 as amended;

6. (i) Acknowledgment of the resignation of Newmark Services Limited as the sole director of the Company and granting of full discharge for the performance of its duties from the date of its appointment until the date hereof, and (ii) appointment of Marco Weijermans and Robert van't Hoef as new managers of the Company, effective as of the date hereof and for an unlimited period of time;

7. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

8. Miscellaneous.

VI. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Bahamas to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Bahamas to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name R.A. Investment Management S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim closing balance sheet in the Bahamas as of September 30, 2010, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the currency of the share capital of the Company from United States Dollars (USD) to euro (EUR), at the official exchange rate given by the European Central Bank applicable as of the date of October 21, 2010, (i.e. USD 1,4016 = EUR 1), (ii) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 1,769.41, such amount to be allocated to a special reserve account connected to the equity of the Company, in order to set the share capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and (iii) determine the nominal value of the shares of the Company at one Euro (EUR 1) each.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “R.A. Investment Management S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. Any share premium amount paid up by a shareholder shall remain exclusively attached to such shareholder, who shall solely be entitled to benefit from any reimbursement made of such an amount. For this purpose, the Company shall keep track of the share premium paid by each shareholder.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or several manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The remuneration of the manager(s) (if any) shall be determined by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any member of the Board.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2010.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Newmark Services Limited from its position as director of the Company and grant it full discharge for the performance of its duties as from the date of its appointment until the date hereof.

Furthermore, the Sole Shareholder resolves to appoint as members of the board of managers of the Company, effective as of the date hereof and for an unlimited period of time the following persons as managers:

(a) Marco Weijermans, company director, born in 's-Gravenhage in the Netherlands, on 26th August 1970, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Robert van 't Hoef, company director, born in Schiedam in the Netherlands, on 13rd January 1958, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 5,400.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Nucap Industries Inc., une société canadienne à responsabilité limitée, ayant son siège social à 3370 Pharmacy Avenue, Toronto, Ontario M1 W3K4, immatriculée auprès du Ontario Ministry of Government Services sous le numéro 1786985, représentée par Etienne de Crépy, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. vingt mille (20.000) actions de la Société représentant vingt mille dollars américains (USD 20.000) et l'entière part du capital social de R.A. Investment Management Inc., une société régie par les lois des Bahamas, ayant son siège social à Valdy Administration (Bahamas) Ltd., British Colonial Centre of Commerce, 1 Bay St., Suite 303, Box N-7115, Nassau, Bahamas, immatriculée sous le numéro 144690 (la Société), sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. Nucap Industries Inc. est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société.

III. par résolution de l'Associé Unique de la Société valablement adoptée le 21 octobre 2010, une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte, la Société a approuvé le transfert de son siège social, établissement principal et administration centrale de la Société des Bahamas au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

IV. qu'il ressort (i) d'un bilan intérimaire de la Société daté du 30 septembre 2010 que les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social (y compris la prime d'émission s'il y en a) de la Société, et (ii) d'un certificat de gestion de la Société daté du 21 octobre 2010, que depuis la date du bilan et au 21 octobre 2010, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que les bilans financiers au 21 septembre 2010 soient devenus matériellement incorrects et ne reflètent pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) est exprimé comme suit:

1. Transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société des Bahamas à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale de la société à responsabilité limitée sous la dénomination R.A. Investment Management S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise émanant du transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan intérimaire de clôture de la Société aux Bahamas à compter du 30 septembre 2010 comme étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg;

4. (i) Changement de la devise fonctionnelle de la Société des dollars américain (USD) en euro (EUR), au taux de change USD/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le jour précédant l'Assemblée, (ii) établissement du capital social souscrit de la Société à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), tout excès de conversion étant assigné au compte de réserve de la Société;

5. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg, suite au transfert de la Société, celle-ci devenant une société gouvernée par la loi de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

6. Acceptation de la démission de Newmark Services Limited en tant que directeur de la Société et octroi de l'entière décharge pour l'accomplissement de ses fonctions de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente, et (ii) nominations de Marco Weijermans et Robert van't Hoeft comme nouveaux gérants de la Société, avec effet à la date de la présente et pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

8. Divers.

VI. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le transfert du siège social, établissement principal et administration centrale de la Société des Bahamas au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Bahamas en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination R.A. Investment Management S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société approuve le bilan intérimaire de clôture de la Société aux Bahamas à compter du 30 septembre 2010, comme étant bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours ses actifs et est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de (i) changer la devise fonctionnelle de la Société des dollars américains (USD) en euro (EUR), au taux officiel donné par la Banque Centrale Européenne, applicable au 21 octobre 2010 (c-à-d. USD 1,4016 = EUR 1), (ii) diminuer le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.769,41, ce montant devant être alloué à un compte spécial de réserve lié au capital de la Société, afin d'établir le capital social de la Société à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) et (iii) déterminer la valeur nominale des parts sociales de la Société à un euro (EUR 1) chacune.

L'Assemblée reconnaît que, en conséquence, le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination R.A. Investment Management S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut ensuite être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Tout montant de prime d'émission libéré par un associé devra rester exclusivement attaché à cet associé, qui sera le seul à être pouvoir bénéficiaire de tout remboursement fait d'un tel montant. A cette fin, la Société devra garder trace de toute prime d'émission payée à chaque associé.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un (1) détenteur par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales si la Société a suffisamment de réserves distribuables pour cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 La rémunération du/des(s) gérants (si elle existe) devra être déterminée par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil pour des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le conseil de gérance se réunira aussi sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres Conseil sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après la réunion.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout membre du Conseil.

(j) La Société sera aussi engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui ces pouvoirs de signature ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées à une assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, en conformité avec les Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social de la Société commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente-et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan ci-dessus au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprise.

14.1. Les opérations de la Sociétés sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société qui figurent sur les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et dépenses représentent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve statutaire, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés déterminent comment le solde des bénéfices nets annuel est affecté. Ils peuvent affecter ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui

n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux.

VII. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et prendra fin le 31 décembre 2010.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, en vigueur à la date du présent acte, de Newmark Services Limited en qualité d'administrateur de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date des présentes.

Par ailleurs, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de membres du conseil de gérance de la Société, avec effet à la date des présentes et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Marco Weijermans, administrateur de sociétés, né à 's-Gravenhage aux Pays-Bas le 26 août 1970, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Robert van't Hoeft, administrateur de sociétés, né à Schiedam aux Pays-Bas le 13 janvier 1958, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 5.400,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. DE CRÉPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47792. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124846/621.

(110143210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Mattiolo Couture S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

G.T. Fiduciaires S.A. dénonce avec effet au 15 septembre 2011 le siège social mis à disposition de la société anonyme MATTIOLO COUTURE S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 118165.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011128891/12.

(110148244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Mayfair S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.219.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128892/10.

(110148652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Mirabelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.648.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 12 septembre 2011:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Intertrust (Luxembourg) S.A.	12.500

- Nouvelle situation associées:

	parts sociales
ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P. inscrite auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous numéro CR-10177, ayant son siège social aux Iles Cayman, Grand Cayman, KY1-1104 George Town, South Church Street, Uglan House	7.500
ELLIOTT ASSOCIATES, L.P. inscrite auprès du registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 2099701, avec siège social à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, 19801 Wilmington, Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique)	5.000
TOTAL	12.500

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour MIRABELLE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011128897/28.

(110148334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

MGE Real Estate Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.144.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'associé unique tenue extraordinairement en date du 9 septembre 2011

1. Monsieur Geoffrey NIDD a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur John RALSTON, administrateur de sociétés, né à Kirkwall (Royaume-Uni), le 12 février 1964, demeurant professionnellement à B-6780 Messancy, 199, route d'Arlon, a été nommé comme gérant pour une période illimitée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Real Estate Fund S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011128895/16.

(110148520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Montevideo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.531.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 septembre 2011

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

Luxembourg, le 14.09.2011.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEVIDEO INVEST S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2011128901/14.

(110148626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Millepore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128896/9.

(110148569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Mondeltone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDELSTONE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128899/12.

(110148827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Montaleigne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONTALEIGNE S.à r.l.
S. BOUREKBA / S. MARCIANO
Gérant de catégorie B / Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011128900/12.

(110148417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Muisca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.352.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUISCA S.A.
Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128904/12.

(110148314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Muisca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 50.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 septembre 2011

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur BONAMIGO Mario sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme
MUISCA S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011128905/18.

(110148624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Sparrowhawk Properties 401 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.845.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of August.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Sparrowhawk Capital Partners III LP, a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, with registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, Jersey, JE2 3RT, registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 1341 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder")

hereby represented by Mrs. Elisa Faraldo Talmon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 23 August 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Sparrowhawk Properties 401 S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 159845, and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), incorporated by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on 25 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create several classes of shares to be denominated class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, class I shares and class J shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to add the following paragraphs to the current Article 7 of the Articles of Association of the Company:

"Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. Any redemption shall be triggered by the Company. The shareholder(s) have no right to force any redemption of their shares. The redemption price shall be equal to the nominal value of the redeemed shares and all net profits realised during the relevant financial period and available for distribution which the relevant class of shares is entitled to in accordance with article 24 below, increased by carried forward profit, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a legal reserve. The Company shall only be obliged to pay the redemption price up to the amount available to the Company at the relevant time. Any outstanding amount shall be paid by the Company to the shareholder(s) as soon as additional funds are available to the Company.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

- (i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding; when the class A shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;
 - (ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding;
 - (iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding;
 - (iv) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding;
 - (v) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding;
 - (vi) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding;
 - (vii) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding;
 - (viii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding;
 - (xi) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding;
- The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the current Article 24 which shall read as follows:

" Art. 24. Allocation of Profits.

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 In case of distribution, all or part of the remainder of the net profits shall be allocated as follows:

24.4 As long as any class J shares are outstanding, the holders of class J shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class J shares held by them.

24.5 In the case where there shall no longer be any class J shares outstanding in the Company, the holders of class I shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class I shares held by them.

24.6 In the case where there shall no longer be any class I shares outstanding in the Company, the holders of class H shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class H shares held by them.

24.7 In the case where there shall no longer be any class H shares outstanding in the Company, the holders of class G shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class G shares held by them.

24.8 In the case where there shall no longer be any class G shares outstanding in the Company, the holders of class F shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class F shares held by them.

24.9 In the case where there shall no longer be any class F shares outstanding in the Company, the holders of class E shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class E shares held by them.

24.10 In the case where there shall no longer be any class E shares outstanding in the Company, the holders of class D shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class D shares held by them.

24.11 In the case where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class C shares held by them.

24.12 In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class B shares held by them.

24.13 In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed (if any), in proportion to the number of class A shares held by them."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the current Article 25 which shall read as follows:

" Art. 25. Interim Dividends.

25.1 The Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

25.2 Interim dividends decided to be paid by the Board of Managers pursuant to this Article can only be distributed according to the rules of priority and proportions set out in Article 24 above."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital with an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one thousand two hundred and fifty (1,250) new class A shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class G shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class I shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) new class J shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the rights described in the articles of incorporation of the Company.

Subscription / Payment

Thereupon, now appeared Mrs. Elisa Faraldo Talmon, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of Sparrowhawk Capital Partners III LP, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one thousand two hundred and fifty (1,250) new class A shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class G shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) new class I shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) new class J shares with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay these new shares and an aggregate share premium (the "Share Premium") of twelve million four hundred and forty-seven thousand nine hundred and forty euro (EUR 12,447,940.-) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable which the

Sole Shareholder holds against the Company in the aggregate amount of twelve million four hundred and sixty thousand four hundred and forty euro (EUR 12,460,440.-) (the "Receivable").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exists no impediments to the contribution and transfer of the Receivable to the Company, and that the Receivable is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder in the amount above indicated. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waived, released and discharged the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the Receivable so contributed.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, of the Company's articles of association to reflect the above creation of various classes of shares and capital increase which shall read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class A shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class B shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class C shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class D shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class E shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class G shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class H shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) class I shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) class J shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be reimbursed to the shareholder(s) at any time by decision of the Company's board of managers. The amount may also be used by the Company's board of managers to pay any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to add the following paragraph to article 9 of the Company's articles of association:

"No resolutions of the Board of Managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from (i) at least one (1) class A Manager and (ii) at least one (1) class B Manager if the Board of Managers is composed of no more than two (2) class B Managers, or (i) at least two (2) class A managers and (ii) at least two (2) class B managers if the Board of Managers is composed of more than two (2) class B Managers."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five thousand four hundred euro (5.400.- EUR).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois août.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Sparrowhawk Capital Partners III LP, une société en commandite simple constituée à Jersey, ayant son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, Jersey, JE2 3RT, enregistrée auprès de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 1341 (ci-après dénommée l'"Associé Unique"),

ici représentée par Maître Elisa Faraldo Talmon, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 23 août 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de Sparrowhawk Properties 401S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159845, et ayant un capital social de douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500), constituée suivant acte du notaire Maître Léonie Grethen, résidant à Luxembourg, en date du 25 mars 2011, non encore publié au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer de plusieurs classes de parts sociales définies comme parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H, parts sociales de catégorie I et parts sociales de catégorie J.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter les paragraphes suivants à l'article 7 des Statuts de la Société:

"Sous réserve de toujours se conformer à la loi applicable, le capital social de la Société peut à tout moment être réduit par le rachat et l'annulation de toute une catégorie de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en cause dans cette catégorie, à condition que l'ordre de rachat tel qu'indiqué ci-dessous soit respecté. Tout rachat doit être déclenché par la Société. L(es) Associé(s) n'est (sont) pas autorisé(s) à forcer le rachat de leurs parts sociales. Le prix de rachat sera égal à la valeur nominale des parts sociales rachetées et tous les profits nets réalisés pendant la période financière considérée et disponibles pour la distribution dans la classe de parts sociales concernée conformément à l'article 24 ci-dessous, augmenté du bénéfice reporté, mais diminué par les pertes reportées et les sommes à allouer à la réserve légale. La Société ne sera tenue de payer le prix de rachat qu'à concurrence du montant dont dispose la Société à la date en question. Tout montant restant impayé doit être payé par la Société à (aux) l'associé (s) si tôt que des fonds supplémentaires sont disponibles dans la Société.

Les rachats mentionnés ci-dessus seront fait dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune part sociale de catégorie A ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie B en circulation; quand les parts sociales de catégorie A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(ii) aucune part sociale de catégorie B ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie C en circulation;

(iii) aucune part sociale de catégorie C ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie D en circulation;

(iv) aucune part sociale de catégorie D ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie E en circulation;

(v) aucune part sociale de catégorie E ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie F en circulation;

(vi) aucune part sociale de catégorie F ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie G en circulation;

(vii) aucune part sociale de catégorie G ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie H en circulation;

(viii) aucune part sociale de catégorie H ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie I en circulation;

(ix) aucune part sociale de catégorie I ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de parts sociales de catégorie J en circulation.

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 24 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" Art. 24. Affectation des Bénéfices.

24.1 Le solde créateur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, autorisations, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

24.2 Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte de la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 En cas de distribution, tout ou partie du solde des bénéfices annuels nets sera affecté comme suit:

24.4 Aussi longtemps qu'il reste des parts sociales de catégorie J, les porteurs de parts sociales de catégorie J recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie J qu'ils détiennent.

24.5 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie J dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie I recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie I qu'ils détiennent.

24.6 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie I dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie H recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie H qu'ils détiennent.

24.7 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie H dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie G recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie G qu'ils détiennent.

24.8 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie G dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie F recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie F qu'ils détiennent.

24.9 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie F dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie E recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie E qu'ils détiennent.

24.10 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie E dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie D recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie D qu'ils détiennent.

24.11 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie C recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie C qu'ils détiennent.

24.12 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie B recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie B qu'ils détiennent.

24.13 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie A recevront la totalité du solde des profits nets distribués (le cas échéant), en proportion du nombre de parts sociales de catégorie A qu'ils détiennent."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 25 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" Art. 25. Dividendes Intérimaires.

25.1 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

25.2 Les acomptes sur dividendes dont le paiement a été décidé par le Conseil de Gérance conformément à cet Article ne pourront être distribués uniquement conformément aux règles de priorité et de proportions prévues par l'Article 24 ci-dessus."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie I et mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, auxquelles sont attachés les droits tels que décrits dans les Statuts.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Maître Elisa Faraldo Talmon, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Sparrowhawk Capital III LP, précité, en vertu de procuration mentionnée ci-dessus.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie E, mille

deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie I et mille deux cent cinquante (1.250) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission (la "Prime d'Emission") d'un montant douze millions quatre cent quarante-sept mille neuf cent quarante euros (EUR 12.447.940,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de douze millions quatre cent soixante mille quatre cent quarante euros (EUR 12.460.440,-) (la "Créance").

L'Associé Unique, précité, représentée par son mandataire dûment autorisé, a déclaré qu'il n'existe pas d'entraves à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine et dûment payable de l'Associé Unique. L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son avocat dûment nommé en fait, encore renonce irrévocablement et inconditionnellement, libère et décharge la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique au titre de la Créance apportée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être remboursé à(aux) associé(s) à tout moment sur une décision du Conseil de Gérance de la Société. Le montant de l'avoir peut également être utilisé par le Conseil de Gérance de la Société pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter aux Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 9 des Statuts:

"Aucune des résolutions du Conseil de Gérance sera valide ou efficace sans vote en faveur de la résolution en question de (i) au moins un (1) Gérant de classe A et (ii) au moins un (1) Gérant de classe B, si le Conseil de Gérance n'est pas composé de plus de deux (2) Gérants de classe B, ou (i) au moins deux (2) Gérants de classe A et (ii) au moins deux (2) Gérants de classe B si le Conseil de Gérance est composé de plus de deux (2) Gérants de classe B."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille quatre cents euros (5.400,- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2011. Relation: LAC/2011/37771. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124873/337.

(110143863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Multiple Enterprises Association International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 37.095.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28/05/1991

EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 11 août 2011, a décidé de nommer comme nouvel administrateur Maître Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONALE S.A.

Référence de publication: 2011128906/15.

(110148183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Musa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.828.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 septembre 2011

Le nouveau siège social de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 11 rue Beaumont.

Luxembourg, le 14.09.2011.

Pour extrait sincère et conforme

MUSA S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2011128908/14.

(110148627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

New Europe Property Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.116.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 6 septembre 2011

La démission du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L- 1911 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société est acceptée

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011128909/11.

(110148750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Nvision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach - Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 73.777.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NVISION S.A.

MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011128910/12.

(110148312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ninint, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 137.917.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011128912/11.

(110148853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

O & C Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 142.688.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le jeudi 30 juin 2011 à 10 heures

*Résolutions**Troisième résolution:*

Nomination de Mme Claudine Denis-Kaminski au conseil d'administration en remplacement de M. Gilles Lewalle, démissionnaire.

Madame Claudine Denis-Kaminski demeure professionnellement au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Référence de publication: 2011128914/14.

(110148539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Omas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.204.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures*

Référence de publication: 2011128918/13.

(110148547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Secure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 157.539.

L'an deux mille onze, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «SECURE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 157539, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 17 février 2011. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1543 du 12 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mariza ANTUNES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Création de deux catégories d'administrateurs A et B;
- 2) Modifications corrélatives des articles 6 aliéna 1^{er}, 7 alinéa 3 et 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 1^{er}. «La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 7. alinéa 3. «Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B est présent ou représenté.»

Art. 12. «La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»;

3) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer deux catégories d'administrateurs, à savoir des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, le troisième alinéa de l'article 7 et l'article 12 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. alinéa 1^{er}. «La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le conseil d'administration sera composé d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 7. alinéa 3. «Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B est présent ou représenté.»

Art. 12. «La Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»;

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, M. ANTUNES, S. HACKEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 août 2011. Relation: EAC/2011/11343. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011124885/80.

(110143392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Orgere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.114.

Les comptes de dissolution au 25 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128921/10.

(110148159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Peinture et Décor Delev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.259.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-8010 Strassen, le 14 septembre 2011.

Monsieur Delev Aleksandar
Gérant

Référence de publication: 2011128923/12.

(110148166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pharma Gestion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 90.044.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011128924/10.

(110148810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pharma Goedert Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 103.773.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011128925/10.

(110148809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Panfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 117.615.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANFINLUX S.A.
Georges DIEDERICH / Jean-Marc HEITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128938/12.
(110148315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

ProA Investments I B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ProA Investments I B S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011128935/11.
(110148714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Premium Distribution Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 147.555.

Les comptes au 29 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128931/10.
(110148158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.563.513,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 162.145.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SVM Finance Luxembourg 1, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 40,465 having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 162.145 (the "Company").

There appeared:

ServiceMaster International Holdings, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its address at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 2389912 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Rachel Uhl, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 40,465 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. crease of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of USD 1.- subject to the payment of a global share premium attached;
2. Subscription by ServiceMaster International Holdings, Inc., of the new shares and payment of a global share premium attached, by way of a contribution in kind consisting of part of the shares it owns in each of ServiceMaster Limited, GreenLawn Ltd. and ServiceMaster of Canada Limited;
3. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 73,523,048.- (seventy-three million five hundred and twenty-three thousand fortyeight US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 40,465 to USD 73,563,513.- (seventy-three million five hundred and sixty-three thousand five hundred and thirteen US Dollars) by the issuance of 73,523,048.- (seventy-three million five hundred and twenty-three thousand forty-eight) new shares with a nominal value of USD 1.- each with a global share premium attached of an amount of USD 7,356,352.- (seven million three hundred and fifty-six thousand three hundred and fifty-two US Dollars) to be fully allocated to the legal reserve account of the Company (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of:

- 495,000 ordinary shares it holds in, and representing 90% of the share capital of, ServiceMaster Limited, a private limited company incorporated under the laws of England and Wales with registered number 01250088 (the "SML Shares");
- 900 common shares it holds in, and representing 90% of the share capital of, GreenLawn Ltd., a corporation incorporated under the laws of Canada (the "GM Shares"); and
- 1,800,000 ordinary shares it holds in, and representing 90% of the share capital of, ServiceMaster of Canada Limited, a corporation incorporated under the laws of Canada (the "SMC Shares" and, together with the SML Shares and the GM Shares, the "Contributed Shares").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 73,523,048.- by subscribing to the New Shares and pay the global share premium attached of an amount of USD 7,356,352.- to be fully allocated to the legal reserve account of the Company, the whole being fully paid up by contributing the Contributed Shares.

Evaluation

The total value of the Contributed Shares is set at USD 80,879,400.- (eighty million eight hundred and seventy-nine thousand four hundred US Dollars).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Contributed Shares are in registered form and are fully paid up;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Contributed Shares;
- (iii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (v) the Contributed Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) ServiceMaster Limited and GreenLawn Ltd. are duly organized and validly existing under the laws of England and Wales;
- (vii) ServiceMaster of Canada Limited is duly organized and validly existing under the laws of Canada;

(viii) to its knowledge, neither ServiceMaster Limited, nor GreenLawn Ltd. nor ServiceMaster of Canada Limited is involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder on the date hereof, which could lead to such court proceedings;

(ix) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and

(x) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened Krista ENDRES, Mark PETERSON and Shannon SPARKS acting as type A managers and Hille-Paul SCHUT, acting as type B manager of the Company, each of them here represented by Rachel Uhl.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation relating to the true and unconditional transmission of the Contributed Shares constituting the contributed asset has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 73,563,513.- (seventy-three million five hundred and sixty-three thousand five hundred and thirteen US Dollars) divided into 73,563,513.- (seventy-three million five hundred and sixty-three thousand five hundred and thirteen) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each, fully paidup.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 8,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SVM Finance Luxembourg 1, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 40.465 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.145 (la "Société").

A comparu:

ServiceMaster International Holdings, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2389912 (l'"Associé Unique");

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 40.465 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1.-USD chacune soumise au paiement d'une prime d'émission globale attachée;
2. Souscription par ServiceMaster International Holdings, Inc., des nouvelles parts sociales et paiement de la prime d'émission globale attachée, par un apport en nature consistant en une partie des parts qu'elle détient dans ServiceMaster Limited, GreenLawn Ltd. et ServiceMaster of Canada Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 73.523.048.-USD (soixante-treize millions cinq cents vingt-trois mille quarante-huit Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 40.465.-USD à 73.563.513.USD (soixante-treize millions cinq cents soixante-trois mille cinq cents treize Dollars Américains) par l'émission de 73.523.048 (soixante-treize millions cinq cents vingt-trois mille quarante-huit) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1.-USD (un Dollar Américain) chacune avec une prime d'émission globale attachée d'un montant de 7.356.352.-USD (sept millions trois cents cinquante-six mille trois cents cinquante-deux Dollars Américains) devant être entièrement allouée à la réserve légale de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales"), le tout devant être entièrement libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique par un apport en nature consistant en:

- 495.000 parts sociales ordinaires qu'il détient dans, et représentant 90% du capital social de, ServiceMaster Limited, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre et du Pays de Galles immatriculée sous le numéro 01250088 (les "Parts SML");
- 900 parts sociales ordinaires qu'il détient dans, et représentant 90% du capital social de, GreenLawn Ltd., une société de droit canadien (les "Parts GL") et;
- 1.800.000 parts sociales ordinaires qu'il détient dans, et représentant 90% du capital social de, ServiceMaster of Canada Limited, une société de droit canadien (les "Parts SMC" et, ensemble avec les Parts SML et les Parts GL, les "Parts Sociales Apportées").

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 73.523.048.-USD en souscrivant à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales et à la prime d'émission globale attachée d'un montant de 7.356.352.-USD devant être entièrement allouée à la réserve légale de la Société, la totalité étant entièrement libérée par apport des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 80.879.400.- USD (quatre-vingts millions huit cents soixante-dix-neuf mille quatre cents Dollars Américains).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) les Parts Sociales Apportées sont nominatives et entièrement libérées;
- (ii) il est seul propriétaire de tous les droits, titres et intérêts attachés aux Parts Sociales Apportées;
- (iii) les Parts Sociales Apportées sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;

- (iv) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- (vi) ServiceMaster Limited et GreenLawn Ltd. sont dûment constituées et existent valablement en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles;
- (vii) ServiceMaster of Canada Limited est dûment constituée et existe valablement en vertu des lois du Canada;
- (viii) à sa connaissance, ni ServiceMaster Limited, ni GreenLawn Ltd., ni ServiceMaster of Canada Limited ne font l'objet d'une procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (ix) tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (x) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requises en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Après quoi sont intervenus Krista ENDRES, Mark PETERSON et Shannon SPARKS, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, et Hille-Paul SCHUT, agissant en sa qualité de gérant de type B de la Société, chacun représenté par Rachel Uhl.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des Parts Sociales Apportées a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 73.563.513.- USD (soixante-treize millions cinq cents soixante-trois mille cinq cents treize Dollars Américains) divisé en 73.563.513 (soixante-treize millions cinq cents soixante-trois mille cinq cents treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- USD (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 8.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2011. Relation: LAC/2011/38209. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011124906/230.

(110143520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Print Products and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.017.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011128932/10.

(110148795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Projekt A2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.121.

hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich mit sofortiger Wirkung das Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft niederlege.

Luxemburg, den 15. August 2011.

Dietmar Schwenn.

Référence de publication: 2011128933/10.

(110148687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Projet Roumanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.247.

Hiermit teile ich Ihnen mit, dass ich mit sofortiger Wirkung das Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft niederlege.

Luxemburg, den 15. August 2011.

Dietmar Schwenn.

Référence de publication: 2011128934/10.

(110148689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

PurEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 104.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128936/9.

(110148842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pama GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 6, rue Henri VII.
R.C.S. Luxembourg B 26.067.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011128937/10.

(110148642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Parfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 73.040.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128939/9.

(110148570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Toba Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.281.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le vingt-trois août,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TOBA INVEST S.A.", ayant eu son siège social à Monrovia, Libéria, 80, Broad Street (ci-après dénommée "la Société"), constituée sous le droit du Libéria en date du 10 décembre 1987, au capital social de un million d'euros (EUR 1.000.000,00), représentée par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux mille euros (EUR 2.000,00) chacune, enregistrée au "Business Corporation Act" du Libéria, sous le numéro C-49870.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Mademoiselle Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital est dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer, sans convocation préalable, sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits, toutes les personnes présentes ayant accepté de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est formulé comme suit:

1. Réitération des résolutions de l'actionnaire unique de la société en date du 23 août 2011, décidant le transfert de la société à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), sans dissolution préalable de la société.

2. Modification de la dénomination sociale de la société en "TOBA INVEST SPF S.A."

3. Adoption de la nationalité luxembourgeoise et transformation simultanée en une société anonyme de nationalité luxembourgeoise (S.A.) et adoption de l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") dont les conditions légales sont fixées par la loi du 11 mai 2007.

4. Annulation des actions existantes.

5. Adoption de l'euro comme devise de la société.

6. Fixation du capital social à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,00) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux mille euros (EUR 2.000,00) chacune, entièrement libérées.

7. Adaptation des statuts au droit luxembourgeois.

8. Etablissement du siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

9. Révocation de l'administrateur en place.

10. Nominations aux fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Arnaud BON, employé privé, né le 5 juillet 1983 à Harfleur (France) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Pedro HERNANDO, employé privé, né le 20 octobre 1962, à Uccle (Belgique) demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg.

11. Nomination de la société anonyme "FIN CONTROLE S.A.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230 aux fonctions de commissaire de la société.

12. Dispositions transitoires relatives à l'exercice social en cours.

13. Détermination de l'exercice social de la société et confirmation du transfert de la société du Libéria au Luxembourg sans rupture de la personnalité juridique.

14. Divers.

Après approbation de l'exposé du Président et vérification faite qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a, après délibération, adopté à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réitérer par un vote unanime les résolutions prises par l'actionnaire unique "TOBA INVEST S.A." en date du 23 août 2011.

L'actionnaire unique a décidé entre autres:

- que le siège de la société est transféré avec effet au 23 août 2011 du Libéria à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

- que "SGG Limited", administrateur de "TOBA INVEST S.A.", est désignée en tant que personne responsable de la réalisation de toutes les formalités administratives relatives au transfert du siège social de la société du Libéria au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie du procès-verbal desdites résolutions de l'actionnaire unique de la société reprenant la décision de transférer le siège social à Luxembourg, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Seconde résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de "TOBA INVEST S.A." du Libéria au Grand-Duché de Luxembourg, sans dissolution préalable, et décide de transformer simultanément la société "TOBA INVEST S.A." en une société anonyme de nationalité luxembourgeoise (S.A.) qui adoptera l'objet social d'une société de gestion de patrimoine ("SPF") dont les conditions légales sont fixées par la loi du 11 mai 2007, laquelle continuera ses activités sous la dénomination sociale de "TOBA INVEST SPF S.A.", étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport émis le 18 mai 2011 par Monsieur Alphonse MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9088 Ettelbrück, 147, rue de Warken, en charge de l'évaluation de la société, lequel conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur de la transformation de "TOBA INVEST S.A." en société anonyme de droit luxembourgeois ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses actions."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'annuler les actions existantes.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter l'euro comme devise de la société.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de fixer le capital social de la société à un million d'euros (EUR 1.000.000,00) et de créer cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux mille euros (EUR 2.000,00) chacune entièrement libérées. Les actions nouvellement émises seront réparties entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les statuts, qui, après refonte totale pour les mettre en conformité avec la législation luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "TOBA INVEST SPF S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,00) représenté par cinq cents (500) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux mille euros (EUR 2.000,00) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avois de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référé-

rence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois de juin, à dix heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pourcent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pourcent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Septième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires confirme à l'unanimité l'établissement du siège social au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de révoquer l'administrateur en place, à savoir "SGG Limited", prénommée.

Toutefois, "SGG Limited" reste désigné en qualité de responsable des formalités auprès des Administrations du Libéria suite au transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Arnaud BON, employé privé, né le 5 juillet 1983 à Harfleur (France) demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 1^{er} avril 1975 demeurant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- Monsieur Pedro HERNANDO, employé privé, né le 20 octobre 1962 à Uccle (Belgique) demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice social de l'année 2016.

Dixième résolution:

Est appelée aux fonctions de commissaire de la société:

"FIN CONTROLE S.A.", société anonyme, ayant son siège social L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice social de l'année 2016.

Onzième résolution:

Le premier exercice social sous l'empire de la loi luxembourgeoise qui a commencé 23 août 2011 s'achèvera le 31 décembre 2011.

Douzième résolution:

La première assemblée générale soumise à la loi luxembourgeoise aura lieu le troisième mardi de juin 2012 à dix heures.

L'assemblée générale confirme que tous les actifs et passifs de la société précédemment de nationalité libérienne restent sans limitation et dans leur intégralité la propriété de la société luxembourgeoise, laquelle continuera à être propriétaire de tous les actifs et à être obligée par tous les passifs et engagements de la société, précédemment de nationalité libérienne.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme trois mille euros (EUR 3.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, S. I. Hao, C. François, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2011. Relation: LAC / 2011 / 38294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011124927/349.

(110143972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pedimed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondercange, 40, Cité Jacques Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 70.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128940/9.

(110148838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Penfret Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.325.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011128941/10.

(110148807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Peninsula Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.322.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 mai 2011 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Madame Audrey Balland.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011128942/13.

(110148401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pettinaroli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.370.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETTINAROLI FINANCE S.A.
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011128944/12.

(110148316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pettinaroli Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.370.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 septembre 2011

Monsieur PETTINAROLI Ugo est nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
PETTINAROLI FINANCE S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011128945/15.

(110148631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Phargogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 140.605.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 septembre 2011.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2011128946/10.

(110148811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

PLC Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.699.

EXTRAIT

L'adresse de l'Administrateur Monsieur Philippe BLANDINIÈRES est désormais la suivante:

Château de Montravel

F-24230 Montcaret

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128947/14.

(110148519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

VH In Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 163.280.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Yves Stocklausen, indépendant, né le 24 juin 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6991 Moersdorf, 19, Rue Jean Brachmond.

2) Madame Katia von Hoyer épouse Stocklausen, indépendante, né le 1^{er} janvier 1970 à Grevenmacher, demeurant à L-6991 Moersdorf, 19, Rue Jean Brachmond.

Tous ici représentés par Monsieur Sacha Dupont né le 26 août 1978 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 6, rue Henri Schnadt, L2530 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de „ VH IN SOLUTIONS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à la favoriser et à le développer.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution.

Art. 10. La société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou à partir de trois gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17 heures, et pour la première fois en deux mil 2011 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Yves Stocklausen, prénommé,	160
2. Madame Katia von Hoyer épouse Stocklausen, prénommée,	150
Total: TROIS CENT ACTIONS	310

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros 31.000.- € se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euro (EUR 1.100.-).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Yves Stocklausen, prénommé;

b) Madame Katia von Hoyer épouse Stocklausen, prénommée;

c) Monsieur Sacha Dupont né le 26 août 1978 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 6, rue Henri Schnadt, L2530 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société CILLIEN CONSULTING Sàrl avec siège social au 19, rue Gehschelt L-6925 Flaxweiler, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.180.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil 2017.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

Le notaire instrumentant a rendu les parties comparantes attentives au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les dites parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sacha Dupont, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 août 2011. LAC / 2011 / 38817. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124941/144.

(110143921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Plokoon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.360.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLOKOON S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011128948/11.

(110148527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

PW Services Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8452 Steinfort, 8A, rue de Schwarzenhof.
R.C.S. Luxembourg B 151.729.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011128949/10.

(110148637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Q Logistics 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 162.944.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 septembre 2011, a nommé aux fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat:

- M. Tim THORP, expert-comptable, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour Q LOGISTICS 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011128950/18.

(110148784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Q Logistics 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 162.948.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 septembre 2011, a nommé aux fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat:

- M. Tim THORP, expert-comptable, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Pour Q LOGISTICS 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011128951/18.

(110148783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Quinlan Private South City Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 132.454.

—
1. En date du 29 décembre 2010, l'associé Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 50 parts sociales de catégorie B à Quinlan Nominees Limited avec siège social au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, qui les acquiert.

2. En date du 27 avril 2011, la dénomination de l'associé Quinlan Nominees Limited, précité, a changé et est à présent Avestus Nominees Limited.

3. Par résolutions signées en date du 19 août 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

a) Nomination de Mark Donnelly, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée

b) Nomination de Sandra Atkinson, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de Gérant de type A, avec effet au 15 juin 2011 et pour une durée indéterminée

c) Acceptation de la démission de Matthew Charles Fleming, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, de son mandat de Gérant de type A, avec effet au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011128952/22.

(110148865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Quartier 9, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 129.043.

Extrait du procès verbal de la décision collective des associés tenue le 18/07/2011

Résolution

Les associés décident à l'unanimité de nommer à la fonction de Gérant Technique de la société «Quartier 9 SàRL», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à 24 rue Astrid L-1143 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.043, Monsieur Muredda SALVATORE, né le 1^{er} mai 1966 à Talange, résidant, 6, rue des Jardins, F-57300 Mondelange avec effet immédiat en lieu et place de Monsieur Nelssom José MARTINS, né le 1^{er} juillet 1975 à Messancy, résidant 74, Rue Muhlenberg B-6791 Guerlange.

Il pourra engager toutes dépenses pour le compte de la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011128953/18.

(110148788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Rollinger Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 147.860.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 20 mai 2011 que la société ROLLINGER VENTURE CAPITAL S.A. transfère son siège social de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011128959/13.

(110148175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ramblin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.553.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128961/10.

(110148818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ravagnan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128962/9.

(110148754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

River Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 15, rue du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 159.850.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 15 septembre 2011

Première et unique résolution:

Il résulte des cessions de parts que les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Marco SA MARQUES, né à Esmoriz/Ovar (P) le 10 juin 1975, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 5, Impasse Prince Henri	51 parts sociales
Monsieur Ivo CORREIA MENDES, né à Massarelos/Porto (P) le 23 mars 1978, demeurant à L- 9081 Ettelbruck, 28, rue Tony Schmit	51 parts sociales
Madame Paula DE SOUSA LEITAO, née à Valdreu/Vila Verde (P) le 9 septembre 1988, demeurant à L-9047 Ettelbruck, 5, Impasse Prince Henri	9 parts sociales
Monsieur FERRAZ DA ROCHA ARAUJO Jorge Manuel, né à Massarelos/Porto (P) le 12 janvier 1976, demeurant à L-6493 Echternach, 4, rue des Tonneliers	20 parts sociales.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011128963/22.

(110148742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

RLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.713.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2011128964/11.

(110148323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

RMF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.929.

Il résulte de changements d'adresse que la société Ser.com S. à r.l., (commissaire de la société) est désormais domicilié au 19 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2011128965/11.

(110148148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Baltis Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.989,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.672.

—
Rectificatif du 1^{er} dépôt au 25 août 2011

Référence: L110138257.03

L'an deux mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Baltis Investment, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.672, avec un capital social de trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 37.989,-) représenté par quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), quatre mille deux cent vingt et un (4.221) parts sociales ordinaires de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00-) chacune, et ayant été entièrement libérées; (ci-après la "Société Absorbante"),

2. Baltis Investment S.A., une société anonyme constituée selon les lois polonaises, ayant son siège social au Hryniewickiego 6C/47, 81-340 Gdynia, Pologne, enregistrée auprès du registre des entrepreneurs, au Registre de la Cour Nationale, conservé par la Cour du District de la ville de Gdansk - Pólnoc à Gdansk, 8^e division commerciale du Registre de la Cour Nationale sous le numéro 0000081107, avec un capital social de cent deux mille zlotys (PLN 102.000,-) représenté par mille vingt (1.020) actions ayant une valeur nominale de cent zlotys (PLN 100.-) chacune, toutes ayant été entièrement libérées; (ci-après la "Société Absorbée"),

La Société Absorbante est ici représentée par M. Eric Tazzieri d'Orangefield Trust Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, dûment habilité à cet effet en vertu de la résolution prise par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbante en date du 3 août 2011.

La Société Absorbée est ici représentée par Madame Lou Venturin de NautaDutilh Avocats Luxembourg, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, dûment habilité à cet effet en vertu de la résolution prise par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbée en date du 29 juillet 2011 et la procuration apportée par les organes de gestion respectifs de la Société Absorbée en date du 29 juillet 2011.

Lesquelles procurations sont annexées au projet commun de fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante référencé sous le numéro 62468 reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 9 août 2011.

Les comparants déclarent que le paragraphe 21 a été erroné dans la version française et la version polonaise et doit avoir la teneur suivante:

Version française

" 21. Les livres comptables de la Société Absorbée seront clôturés en raison de la Fusion avec effet à la Date de la Fusion comme définie à la section 12 ci-dessus."

Version polonaise

" 21. Księgi rachunkowe Spółki przejmowanej zostaną zamknięte w związku z Fuzją począwszy od Daty fuzji wskazanej w punkcie 12 znajdującym się powyżej. "

D'autre part, le montant des frais a été omis dans la version polonaise, il convient de lire:

"Wysokosc kosztów, wydatki, wynagrodzenia i obciążenia, w jakiegokolwiek formie, które powinna ponieść Spółka przejmująca lub którymi została obciążona tytułem Fuzji, zostały oszacowane na około EUR 7 000,-."

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal,

Signé: E. Tazzieri, L. Venturin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2011. Relation: LAC/2011/37076. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 septembre 2011.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2011124995/60.

(110143165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Rollinger Walfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 42.998.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 20 mai 2011 que la société ROLLINGER WALFER S.A. transfère son siège social de L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch à L-7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011128966/13.

(110148174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Ruvo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.274.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011128968/12.

(110148458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.

Skino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.758.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 25 février 2011

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

– Monsieur Michel E. RAFFOUL, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

– Madame Candice DE BONI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

– Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à se réunir pour statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B42230.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011128972/20.

(110148677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2011.
